

Licence Professionnelle Mention : Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité, Environnement

Parcours : Management des Risques Technologiques et Professionnels

DATE DE MISE À JOUR DU PROGRAMME 1.1

Le 24 avril 2025

OBJECTIF PÉDAGOGIQUES EXPRIMÉS EN COMPÉTENCES 2.5

Indiquer les compétences à acquérir en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être ou à mettre en œuvre

La formation, à dominante scientifique et pluridisciplinaire, permet d'acquérir les compétences spécifiques suivantes (voir également la fiche [RNCP 30098](#)).

Compétences scientifiques et techniques :

- Participer à l'identification et l'évaluation, à la prévention et à la réduction des risques professionnels, technologiques, environnementaux liés à un contexte professionnel défini (risques d'origine physique et chimique, risques incendie et explosion) ;
- Faire preuve d'analyse critique et de rigueur scientifique pour proposer des solutions innovantes dans une optique d'amélioration continue de la protection des travailleurs ;
- Connaître le cadre réglementaire et législatif y afférant (droit de l'environnement, classement ICPE et ERP, droit des assurances, droit du travail...) ;
- Assurer une veille technologique et réglementaire selon le référentiel de normes et réglementations QHSSE en vigueur, en lien avec la santé et la sécurité au travail et l'environnement ;
- Maîtriser les outils de management des risques professionnels et environnementaux (plan de prévention, arbre des causes, arbre des défaillances, indicateurs SST...) et connaître principales normes (ISO 9001, 14001, 45001...) ;
- Communiquer (y compris en langue anglaise) en organisant des actions de sensibilisation et de formation du personnel, animer des groupes de travail, intervenir en réunions CSE

Selon la spécialisation suivie :

Risques Nucléaires : évaluer et optimiser les risques nucléaires en termes de sécurité dans le respect de la réglementation en vigueur ; la spécialité se compose des parties théorique et pratique de la formation de Personne Compétente en Radioprotection (PCR de niveau 2 -

secteur Industrie, option sources scellées, sources non scellées et nucléaire » - Arrêté 18/2/2019) et se conclut par la présentation de la certification

Compétences visées :

- Connaître les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions du conseiller en radioprotection ;
- Connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection ;
- Identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour le maîtriser.
- « Étude d'impacts sur l'environnement » aborde l'effet des polluants sur les milieux (air, eau, sols). Elle aborde les notions de risques naturels et de toxicologie industrielle et présente aussi les méthodologies de mesures et la réglementation notamment en termes de rejets, ainsi que les métiers du recyclage et valorisation des déchets.
- Différencier et comprendre les différentes catégories de risques naturels ainsi que leurs interactions et impacts sur les activités socio-économiques ;
- Donner une base de connaissances scientifiques sur la toxicologie générale et comprendre l'évaluation d'un risque toxique présent dans l'entreprise ;
- Savoir mettre en place un protocole dans une entreprise face à un toxique dont l'intoxication aiguë ou chronique engendre une maladie professionnelle ;
- Aborder les notions fondamentales du droit administratif et de l'environnement français ;
- Donner une base solide de connaissances sur la réglementation des ICPE (partie législative et partie réglementaire) ;
- Avoir les connaissances sur les différents métiers du recyclage et de ses filières ;
- Pouvoir gérer un dossier déchets en entreprise.

Compétences organisationnelles :

- Conduire et mettre en œuvre une démarche de prévention adaptée à ces risques dans le respect de la législation ;
- Définir les actions de prévention les plus appropriées sur le plan technique, humain et organisationnel afin d'élaborer le Document Unique d'Evaluation des Risques et vérifier leur efficacité ;
- Travailler en autonomie et faire preuve initiative.

Compétences relationnelles :

- Travailler en équipe ;
- Maîtriser l'anglais conventionnel et technique ;

- Communiquer, (y compris en langue anglaise) et notamment en situation de crise, organiser des actions de sensibilisation et de formation du personnel, animer des groupes de travail, intervenir en réunions CSE.

PUBLIC CONCERNÉ 1.1

Les candidats doivent justifier d'une formation Bac +2 à dominante scientifique ou **technologique**.

- Soit être titulaire des 120 crédits des L1 et L2 d'une licence, d'un BUT (B1+B2), d'un DUT ou d'un BTS à dominante scientifique ou technologique à orientation scientifique ;
- Soit être titulaire d'un diplôme Bac+2 (Diplôme du CNAM ou autre) ou d'une certification de niveau 5 enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou reconnue équivalente ;
- Soit justifier d'une autre formation Bac+2 – entretien obligatoire ;
- Formation également ouverte aux salariés via un CPF de transition professionnelle et aux demandeurs d'emploi (selon conditions en vigueur) – entretien obligatoire.

PRÉ-REQUIS 1.1

Indiquer le niveau requis, l'expérience ou les compétences nécessaires, ou l'absence de pré-requis, le cas échéant

Les candidats doivent justifier d'une formation Bac +2 à dominante scientifique ou **technologique**. Ils devront en outre :

- Posséder de bonnes facultés d'analyse, de synthèse et de rédaction pour élaborer de façon rigoureuse les divers documents (rapports, audit, fiches de poste...);
- Avoir le sens de la diplomatie et faire preuve de solides qualités relationnelles et de négociation pour faire passer les messages de respect des consignes de sécurité auprès des différents services de l'entreprise ;
- Apprécier également le terrain et posséder un esprit critique doublé d'une forte curiosité.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 1.1

Le relais Handicap d'Avignon Université propose un dispositif d'accompagnement visant à concilier études et contraintes liée à la santé : tiers temps supplémentaire aux examens, aménagement pédagogique du cursus, aides humaines (preneurs de notes, tutorat, etc.) ou techniques (fourniture de matériels et logiciels adaptés).

<https://univ-avignon.fr/campus/accessibilite-handicap/>

Si vous êtes reconnu travailleur handicapé, de nombreuses aides et aménagements peuvent vous être proposés à vous ainsi qu'à votre employeur. Pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner, une référente handicap est présente au sein du CFA EPURE.

handicap@cfa-epure.com

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION 1.1 2.6

Indiquer la durée en heures, les horaires et les dates de début et de fin de la formation et l'effectif d'étudiants prévu. Si la formation est en partie en distanciel, préciser le dispositif d'accompagnement mis en place.

La formation comprend un volume horaire de 490h, réparties sur une année universitaire. Elle débutera le 15 septembre 2025 et se terminera avec une soutenance qui se tiendra le 2 septembre 2026. L'effectif maximal est de 24 étudiants.

LIEU DE LA FORMATION 1.1

Adresse précise de réalisation de la formation

Les enseignements se dérouleront sur le campus Jean-Henri Fabre, situé 301 Rue Baruch de Spinoza 84 140 Avignon.

DÉLAI D'ACCÈS 1.1

Le délai d'accès est "la durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation". Dans le cas d'une formation universitaire : quelles sont les dates d'ouverture des candidatures, le délai de réponse et les dates de démarrage de la formation.

Les candidats peuvent déposer leurs candidatures en ligne sur le site de l'université d'Avignon. Plusieurs sessions seront ouvertes pour permettre cet accès :

- **1^{ère} session** : du 15/02 au 15/03 avec un délai de réponse prévu jusqu'au 15/04
- **2^{ème} session** : du 15/05 au 15/06 avec un délai de réponse prévu jusqu'au 10/07
- **3^{ème} session** (si nécessaire) : du 01/07 au 20/08 avec un délai de réponse prévu jusqu'au 1^{er} septembre

CONTACTS 1.1

Fonction	Prénom Nom	Contact
Le responsable pédagogique de la formation	Ange Polidori	ange.polidori@univ-avignon.fr
L'ingénieur de la formation	Leïla Amar	leila.amar@univ-avignon.fr
Le gestionnaire de formation	Clara Haïtaïan	clara.haitaian@univ-avignon.fr

Le chargé de missions aux entreprises	Olivier barré	Olivier.barre@avpcci.fr
--	---------------	-------------------------

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS 1.2

Le taux de réussite à la LP pour l'année 2023-2024 était de 91 %.

CONTENU DE LA FORMATION 1.1

Renseigner les intitulés des modules composant la formation (ajouter un descriptif succinct pour chaque module, en termes de compétences visées, d'apports théoriques, pratiques, méthodologiques) et indiquer la durée pour chaque module

UE 1 Analyser et gérer les risques professionnels	70h
UCE 1 Détection et analyse des risques	CM : 7h TP : 10,50 h
<p>Contenu : Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de « Détection et analyse du risque professionnel » est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De connaître le contexte et les enjeux de la prévention des risques professionnels • D'acquérir les principales notions méthodologiques nécessaire à l'identification et l'évaluation des risques professionnels • De mettre en place une méthodologie d'élaboration de mesures de préventions <p>Plan : Description synthétique des enseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte & acteurs de la prévention • Analyse des risques et mesures de prévention • Zoom sur les risques psychosociaux <p>Compétences visées :</p> <p>A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels • Identifier les rôles et missions des différents acteurs internes & externes de la santé au travail • Identifier et évaluer des risques professionnels pour créer ou mettre à jour un document unique • Analyser un accident de travail à l'aide d'un arbre des causes • Elaborer et défendre la pertinence d'un plan d'actions de prévention des risques <p>Travail attendu :</p> <p>Présentations orales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche et synthèse d'informations 	

- Analyse de cas
- Création de DUER

Modalités de contrôle des connaissances :

- Evaluation intermédiaire : exercice de construction d'un DUER en groupe
- Evaluation finale : analyse d'un accident et élaboration d'un plan d'actions

Pré-requis obligatoires :

- Notions de base sur un risque / un danger
- Connaissance de l'environnement professionnel et des différents acteurs de l'entreprise

Références bibliographiques et ressources numériques :

- INRS
- CARSAT

UCE 2 Gestion du risque professionnel

CM : 3,50 h TP : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de « Gestion du risque professionnel » est :

- De connaître le contexte et les enjeux de la prévention des risques professionnels
- D'acquérir les principales notions méthodologiques nécessaire à l'identification et l'évaluation des risques professionnels
- De mettre en place une méthodologie d'élaboration de mesures de préventions

Plan : Description synthétique des enseignements

- Contexte & acteurs de la prévention
- Analyse des risques et mesures de prévention
- Zoom sur les risques psychosociaux
- Analyser les accidents de travail : l'arbre des causes
-

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels

- Identifier les rôles et missions des différents acteurs internes & externes de la santé au travail
- Identifier et évaluer des risques professionnels pour créer ou mettre à jour un document unique
- Analyser un accident de travail à l'aide d'un arbre des causes
- Elaborer et défendre la pertinence d'un plan d'actions de prévention des risques

Travail attendu :

- Présentations orales
- Recherche et synthèse d'informations
- Analyse de cas
- Création de DUER

Modalité de contrôle des connaissances :

- Evaluation intermédiaire : exercice de construction d'un DUER en groupe
- Evaluation finale : analyse d'un accident et élaboration d'un plan d'actions

Pré-requis obligatoires :

- Notions de base sur un risque / un danger
- Connaissance de l'environnement professionnel et des différents acteurs de l'entreprise

Références bibliographiques et ressources numériques :

- INRS
- CARSAT

UCE 3 Analyse des risques et audit

CM : 14h TP : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Contenu des études de danger et analyser le risque industriel majeur.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- La réglementation SEVESO
- Les études de dangers
- L'analyse des risques industriels
- Etude de cas – Exercices d'application

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Classer un site selon la réglementation ICPE
- Analyser les risques industriels majeurs

Travail attendu : Exercices d'application

Modalités de contrôle des connaissances : Examen de 2h sur table

Pré-requis :

- Obligatoire : SO
- Recommandés : notions de chimie et code de l'environnement.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- SO

UCE 4 Fiabilité et maintenance

TD : 7h TP : 7H

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de « Fiabilité / Maintenance » est de :

- Donner une base de connaissances mathématiques pour la quantification des risques et la description du comportement en fiabilité
- Présenter les principales méthodes de prévision et d'estimation à partir de résultats d'observation
- Appliquer sur des cas concrets avec l'aide d'un tableur

Plan : Description synthétique des enseignements

Concept de maintenance

- Effets de l'environnement et des contraintes externes sur la fiabilité
- Lien entre Fiabilité, Sécurité, Maintenabilité et Disponibilité
- Illustration des effets de la maintenance sur la fiabilité observée
- Relation entre fiabilité et coûts de maintenance

Mathématiques de la sûreté de fonctionnement

- Rappels de dénombrements et probabilités
- Taux de défaillance et temps de bon fonctionnement
- Expression et fonctions descriptives de la fiabilité
- Lois exponentielle et de Weibull

Prévisions de fiabilité

- Blocs diagramme fiabilité,
- Détermination de la fiabilité d'un système à partir de son architecture et ses composants

Mesure de fiabilité

- Détermination graphique et numérique de lois de fiabilité à partir de données observées
- Mesures de temps moyen de bon fonctionnement et d'intervalles de confiance

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Décrire la logique de causes de défaillance à partir d'une architecture (bloc diagramme fiabilité) et quantifier les probabilités de pannes correspondantes.
- Déterminer la fiabilité d'un matériel à partir de celle de ses éléments constitutifs
- Connaître les principaux facteurs influençant la fiabilité d'un matériel
- Critiquer et analyser des données de comportement observées

Travail attendu :

- Synthèse des notions
- Analyse de cas

Modalités de contrôle des connaissances : évaluation sur table de 1h30

Pré-requis :

- **Obligatoires** : Fonctions logarithme et exponentielle,
- **Recommandés** : notions de dérivée et intégrale, et notions de logique des ensembles et probabilité,

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Guy BARTHOLOMEI - Fiabilité Opérationnelle
- John BENATTI - MTBF and Power Supply Reliability
- Zohra CHERFI-BOULANGER - Fiabilité Industrielle
- R. John HANSMAN - Safety, Reliability, Certification, Maintenance
- Gilles ZWINGELSTEIN - Techniques de l'ingénieur, Concepts & Terminologie de Maintenance
- European Power Supply Manufacturers Association - Guidelines to understand Reliability Prediction

UE 2 Repérer les risques technologiques en milieu professionnel
91h

UCE 1 Risques physiques

CM : 24,50h TD :14h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours de « Risques Physiques » est de :

- Donner une base de connaissances scientifiques articulée sur le concept des phénomènes ondulatoires : nature des ondes, propagation des ondes...
- Etudier les ondes sonores et les risques liés aux nuisances sonores.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Introduction à l'acoustique
- Caractéristiques : Vitesse, longueur d'onde, période, fréquence
- Éléments énergétiques : énergie, intensité et puissance sonore
- Niveaux acoustiques et décibel
- Propriétés ondulatoires des ondes sonores
- Acoustique en pratique

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Comprendre la notion d'ondes et des ondes sonores en particulier.
- Connaître les caractéristiques d'une onde.
- Savoir expliquer les phénomènes vibratoires liés aux ondes sonores.
- Savoir déterminer le niveau et l'intensité acoustiques d'une onde sonore.
- Savoir identifier les risques liés aux nuisances sonores et comment s'en protéger.

Travail attendu :

- Synthèse des notions liés à l'acoustique
- Exercices de travaux dirigés après les Cours magistraux effectués

Modalités de contrôle des connaissances :

- Contrôle continu
- Evaluation sur table 1h

Pré-requis :

- **Obligatoires :**

- ✓ Caractéristiques des ondes : Vitesse, longueur d'onde, période, fréquence
- ✓ Calcul du niveau et de l'intensité d'une onde sonore
- ✓ Calcul des coefficients de transmission et de réflexion d'une onde sonore entre deux milieux

- **Recommandés** : Fonction logarithme et exponentielle

Références bibliographiques et ressources numériques :

- www.inrs.fr/risques/bruit

UCE 2 Risques chimiques

CM : 7h TD : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Être capable de réaliser une évaluation du risque chimique en milieu professionnel Proposer une démarche d'amélioration et de réduction des risques chimiques

Plan : Description synthétique des enseignements

- Présentation du risque chimique
- Règlement CLP
- Code du travail relatif à la prévention des risques chimiques
- Démarche globale en entreprise
- Etude de cas / mise en situation

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Connaître et transmettre à sa direction les exigences réglementaires
- Appréhender les risques chimiques dans son entreprise
- Proposer un outil permettant d'évaluer les risques chimiques
- Proposer à sa direction un plan d'actions de réduction des risques chimiques

Travail attendu : Analyse de cas et mise en situation

Modalités de contrôle des connaissances : étude de cas

Pré-requis :

- **Obligatoires :** SO

- **Recommandés** : notion de chimie et notion d'évaluation des risques.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- SO

UCE 3 Thermochimie, combustion, explosion

CM : 10,50h TD : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours de a-ue 1 risques d'origine chimique (u02-1401) est de :

- Améliorer, compléter les connaissances en CHIMIE du futur animateur /coordinateur HSE pour l'aider à identifier, prévenir et réduire les risques professionnels lors de son assistance à la direction d'une entreprise.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Thermodynamique chimique
- Echanges d'énergie
- Cinétique chimique
- Combustion – Explosion
- Corrosion.

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Connaître les différents états de la matière (pur et sous forme de mélange)
- Appréhender les changements d'état sous l'effet de la température, de la pression
- Évaluer les risques que ces changements peuvent entraîner.

Travail attendu : Exercices de travaux dirigés après les Cours magistraux effectués.

Modalités de contrôle des connaissances :

- 2 Evaluations écrites notées qui contribueront chacune à 50% de la moyenne finale
- Chaque évaluation aura deux parties : QCM et Partie écrite rédigée (50/50)

Pré-requis :

- Tableau de Mendeleev
- Notion de formule chimique

- Notion de mathématiques sur calculatrice (fonctions Ln, log, exponentielle)

Références bibliographiques et ressources numériques :

- THERMODYNAMIQUE 1ERE ANNEE MPSI-PCSI-PTSI. Exercices et problèmes corrigés (Supérieur) Hachette
- <https://uel.unisciel.fr/chimie/chimther/chimther/co/chimther.html>

UCE 4 Transport de matières dangereuses et protocoles de sécurité CM : 4h TD : 3h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Présenter les principales obligations relatives au Transport des Marchandises Dangereuses

Mettre en œuvre les protocoles de sécurité relatifs au chargement – déchargement de marchandises

Plan : Description synthétique des enseignements

- Présentation du code ADR – et de l'arrêté TMD
- Comment identifier une marchandise dangereuse
- Comment transporter une marchandise dangereuse
- Rédiger les protocoles de sécurité / Obligations code du travail
- Etude de cas – Exercices d'application

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- D'appréhender les enjeux du transport de marchandises dangereuses
- D'identifier au sein de son entreprise si le règlement ADR lui est applicable
- Mettre en place les protocoles de sécurité

Travail attendu : Exercice d'application

Modalités de contrôle des connaissances : Examen sur table de 2h.

Pré-requis obligatoires : SO

UCE 5 Sécurité des gaz CM : 2h TD : 1,50 h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de sécurité des gaz est de :

- Connaître les différents risques liés au gaz

Plan : Description synthétique des enseignements

- Comment définir un gaz
- Différentes formes de gaz
- Connaissances réglementaires sur les contenants
- Les 3 grandes familles de risques

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Savoir ce qu'est un gaz, sa forme, son stockage, les risques liés à la manipulation et à leur utilisation
- Connaître et savoir retrouver les normes et articles de loi relatif au stockage, au transport....

Travail attendu :

- Intégrer les différents risques, afin d'être capable de contrôler lors de visites sécurité, les différents points évoqués lors de la sensibilisation.
- Conseiller les utilisateurs sur les méthodes à appliquer aux stockage, transport et utilisation de différents gaz

Modalités de contrôle des connaissances : QCM argumenté

Pré-requis recommandés :

- Être sensible à la sécurité
- Avoir un sens de l'observation face aux tâches accomplies par des collaborateurs.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- ADR, CLP, FDS, Fiches de sécurité INRS ...
- Recherche sur les sites officiels de documents références.

UCE 6 Formation aux risques électriques (H0B0)

TP : 10,50 h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours de Risques électriques est de :

- Connaître les principales grandeurs électriques, les risques associés
- Connaître la norme NF C18-510

- Connaître les responsabilités d'une personne habilitée B0 à proximité d'ouvrages électriques

Plan : Description synthétique des enseignements

- Les grandeurs électriques
- Les risques d'électrisation
- Les risques d'incendie
- Les appareils de protection
- Les régimes de neutre
- Où, qui, quoi ?

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Évoluer en sécurité à proximité d'ouvrages électriques.

Travail attendu : Étude du livret d'habilitation électrique B0

Modalités de contrôle des connaissances : Questionnaire de type QCM

Références bibliographiques et ressources numériques :

- INRS : <https://www.inrs.fr/risques/electriques/habilitation-electrique.html>
- <http://diaxens.com/livret/livret-habilitation-electrique-ordre-non-electrique>

UE3 Garantir le respect des normes en vigueur

87,50 h

UCE 1 Risques incendie et réglementation

CM : 14h TD : 14h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de Risques incendie est de :

- Prendre connaissance des différentes réglementations concernant la sécurité incendie
- Comprendre l'interaction des différentes réglementations sur un bâtiment

Plan : Description synthétique des enseignements

- Présentation de la réglementation ERP
- Méthodologie d'une étude
- Vie et contrôle d'un ERP

- Rôle des différents acteurs dans un ERP (Maitre d'œuvre, exploitant, contrôle administratif, pouvoir de police...)
- Les moyens de prévision et de prévention dans un ERP (dispositions constructives, réaction et résistance au feu, les IFEA, DECI...)
- Visite d'un ERP

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Comprendre la philosophie de la réglementation
- Identifier un ERP et retrouver la réglementation qui lui est applicable

Travail attendu : Prendre en compte cette réglementation et être capable de la transposer dans une situation professionnelle.

Modalités de contrôles des connaissances : QROC 1h30

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Arrêté du 25/06/1980 modifié
- Arrêté du 22/06/1990 modifié
- <http://www.sitesecurite.com>

UCE 2 Règles d'urbanisme

CM : 7h TD : 3,50h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours de Règles d'Urbanisme et droit de l'environnement est de :

- Appréhender les différents droits
- Les appliquer dans des cas concrets de la vie courante

Plan : Description synthétique des enseignements

- Droit de l'environnement
- PPRT et Règles d'urbanisme

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Traiter des cas d'atteintes à l'environnement
- Mettre en place un PPRT

Travail attendu : Réflexion et analyse de cas.

Modalités de contrôle de connaissances :

- Traitement d'un cas concret
- Interaction entre les différents droits

Pré-requis obligatoires :

- Les règlements en vigueur
- Leurs applications

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Code de l'environnement
- Droit de l'urbanisme

UCE 3 Droit du travail

CM : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de droit du travail est de :

- Connaître la dimension technique du droit du travail, notamment en matière d'obligation de sécurité édictée par le code du travail que ce soit au niveau de l'employeur ou des salariés.
- Connaître les obligations légales et jurisprudentielles, sous peine de sanctions civiles (prud'hommes) et pénales (tribunal correctionnel).

Plan : Description synthétique des enseignements

1- Les acteurs de la prévention des risques professionnels

- L'employeur, acteur central en matière de prévention
- Le salarié, acteur de sa sécurité
- Le salarié désigné « compétent » en matière de santé et de sécurité
- Les services de santé au travail, partenaires obligés de la politique de prévention des risques professionnels

2- Identification des risques professionnels

- Accidents du travail et Maladies professionnelles
- Les Risques psycho sociaux

3- Les manquements de l'employeur à son obligation de sécurité

- La responsabilité civile
- La responsabilité pénale

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Connaissance des obligations légales et jurisprudentielles de l'employeur en matière de prévention des risques d'AT ou de MP
- Connaissance des outils d'accompagnements mis à disposition de l'entreprise avant la survenance du risque afin d'identifier et combattre le risque (exemples : pouvoirs de l'employeur exercés sur les salariés, en appliquant le droit du travail rappel du respect port des EPI ; développement de bien-être au travail pour éviter les risques de harcèlement moral) pour prévenir les risques en matière de santé et sécurité
- Adopter des comportements techniques lors de la survenance du risque pour éviter que l'AT se reproduise à nouveau (enquête, arbres des causes, modification DU, contrat de travail et règlement intérieur, campagne de sensibilisation des risques, formations actualisées etc.). les plans d'actions mis en œuvre peuvent permettre à l'employeur de dégager la responsabilité civile et/ou pénale devant les juridictions compétentes.
- Connaissance des conséquences des manquements l'obligation de sécurité de l'employeur

Travail attendu : Analyse des textes législatifs et réglementaires, et étude d'analyse de cas.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Santé Et Sécurité Au Travail - Babin Matthieu, LAMY AXE DROIT,2011
- Droit pénal de la sécurité et de la santé au travail, Laurent Gamet lexis nexis, 2021
- Dispositions du code du travail et jurisprudence à connaître en matière de santé et sécurité.
- Guide conseil et bonnes pratiques pour les employeurs version du 4 octobre 2021 et guide conseil et bonnes pratiques pour les salariés version du 4 octobre 2021, ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
- Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie covid-19, version applicable du 21 janvier 2022

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de Règles d'Urbanisme et droit de l'environnement est de :

- Appréhender les différents droits
- Les appliquer dans des cas concrets de la vie courante

Plan : Description synthétique des enseignements

- Droit de l'environnement
- PPRT et Règles d'urbanisme

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Traiter des cas d'atteintes à l'environnement
- Mettre en place un PPRT

Travail attendu : Réflexion et analyse de cas.

Modalités de contrôle des connaissances :

- Traitement d'un cas concret
- Interaction entre les différents droits

Pré-requis obligatoires :

- Les règlements en vigueur
- Leurs applications

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Code de l'environnement
- Code de l'urbanisme

Contenu :**Objectifs de l'enseignement**

Le but du cours des normes et PDCA est de :

- Sensibiliser les alternants aux normes ISO 9001, 14001 et 45001

- Sensibilisation des alternants au progrès continu à travers l'outil « roue de Deming »

Plan : Description synthétique des enseignements

- Les 7 principes de management
- Approche processus
- Amélioration continue
- Approche du risque
- Différentes méthodes d'analyse (information)
- Information cartographie des risques

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Pouvoir utiliser les différents éléments et attendus des 3 normes.
- Être capables de reconnaître sur le terrain ce qui est nécessaire à l'application de la norme.

Travail attendu :

- Méthode et rigueur
- Analyse dans la lecture des documents

Modalités de contrôle des connaissances : QCM argumenté sur les différents paragraphes du cours.

Pré-requis recommandés :

- Ne pas être rebuter par la lecture de documents normatifs
- Travail sur documents réglementaires apprécié

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Normes ISO
- Recherche de documents officiels sur internet

UCE 6 Culture de la sureté

CM : 3,50h TD : 7h

UE 4 Animer la démarche QSE
80,50h

UCE 1 Communication et relations humaines

CM : 10,50h TP : 14h

Compétences visées	Connaître le vocabulaire associé aux risques, prévenir et maîtriser les techniques de communication : maîtrise de l'anglais technique, prévention ou gestion des conflits et souffrance au travail, analyse transactionnelle, conduite de réunion, gestion des conflits, de situations de crises, etc.
UCE 2 Anglais technique	
CM : 10,50 h TP : 14h	
<p><u>Contenu :</u></p> <p>Objectifs de l'enseignement</p> <p>Le but du cours d'anglais technique est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir le vocabulaire nécessaire pour parler en anglais de son entreprise, des risques, des blessures, des accidents et leur management dans le domaine de l'hygiène, la sécurité, la santé et l'environnement dans le monde du travail. • Comprendre à l'oral et l'écrit les sujets relatifs à son domaine. • Etre capable d'écrire des textes courts en anglais dans le cadre de son activité. • Acquérir un assez bon contrôle grammatical en anglais <p>Plan : Description synthétique des enseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire et expressions: Le corps, les blessures, les panneaux de sécurité, les risques et les dangers • Grammaire : Comment parler des obligations, des conseils, des interdictions (les modaux) • Anglais écrit : Comment rédiger un mail en anglais, remplir les formulaires, communiquer des informations. • Compréhension orale et écrite : Lecture et écoute des textes et des études de cas • Expression orale : Présenter des informations, partager des opinions. Comment téléphoner en anglais. <p><u>Compétences visées :</u></p> <p>A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre à l'oral comme à l'écrit les sujets relatifs au domaine HSE • Être capable d'écrire des textes courts en anglais dans le cadre de son travail. • Acquérir un assez bon contrôle grammatical en anglais • Parler en anglais avec une prononciation clairement intelligible. <p><u>Travail attendu :</u></p>	

- Complétion des exercices en continu à l'orale et à l'écrit pour travailler le vocabulaire et la grammaire.
- Présentation de son entreprise et des risques, des dangers et des procédures pour éviter des incidents.
- Répondre aux questions sur des textes (écrit et oral) et rédaction d'études de cas.
- Participation en cours et dans des discussions en groupe.

Modalités de contrôle des connaissances :

- Présentations à l'oral (Expression orale)
- Compte rendu des textes (Compréhension orale)
- Devoirs et contrôles à l'écrit (Expression écrite)
- Examen final (Compréhension orale et expression écrite)

Pré-requis recommandés : Une connaissance d'anglais (au moins niveau BAC)

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Sites officiels de la santé et sécurité au travail d'origine des pays anglophones.
- Vidéos de formation en anglais d'origine des pays anglophones
- Tech Talk, Vicki Hollett, Oxford University Press

NB : la présentation de la certification en Anglais au sein de l'organisme indépendant LanguageCert (Listening, Reading) est obligatoirement incluse dans la formation.

UCE 3 Stratégie de prévention

CM : 7h TP : 7h

UCE 4 Usage des outils numériques, communication écrite et orale TP : 17,50h

UE 5 S'adapter aux spécificités des risques environnementaux

105h

UCE 1 Risques naturels

CM : 7h TD : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours Risques naturels est de :

- Différencier et comprendre les différentes catégories de risques naturels ;

- Comprendre leurs interactions et impacts sur les activités socio-économiques
- Etudier de façon plus détaillée l'un des risques en précisant la chaîne de prévention et gestion de ce risque

Plan : Description synthétique des enseignements

- L'importance de la connaissance et de la compréhension : exemple du cycle de l'eau
- Notion d'aléa et de vulnérabilité
- Présentation des grands types de risques naturels (raz de marée, inondations, tornades, séismes, glissement de terrain, éruption volcaniques, tsunamis, ...)
- Interactions avec les activités socio-économiques ;
- Acteur de la prévention et de la gestion des risques naturels

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Identifier et comprendre les risques naturels pouvant se présenter ;
- Elaborer un plan de prévention et gestion du risque.

Travail attendu :

- Analyse approfondie d'un risque naturel
- Elaboration et présentation d'un plan de prévention et de gestion de ce risque.

UCE 2 Evaluation quantitative des risques sanitaires CM : 7h TD : 17,50h TP : 3,50h

UCE 3 Réglementation ICPE CM : 14h TD : 7h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) est le suivant :

- Aborder les notions fondamentales du droit administratif et de l'environnement français.
- Donner une base solide de connaissances sur la réglementation des ICPE (partie législative et partie réglementaire).
- Préciser les principaux partenaires d'une ICPE que les étudiants pourraient être amenés à rencontrer.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Notions de droit administratif et de droit de l'environnement français.
- Réglementation spéciale des ICPE (problématique de la pollution, des nuisances et des risques, partie législative et réglementaire du Code de l'environnement).
- Examen plus précis de points applicables aux ICPE (risques technologiques majeurs : directives SEVESO I, II et III; Plan de prévention des risques technologiques(PPRT); Plan d'opération interne(POI) et Plan particulier d'intervention(PPI); servitudes et maîtrise de l'urbanisation.
- Principaux partenaires pour une ICPE (DREAL et inspecteur des ICPE, autres services de l'Etat, Agence de l'eau, Adème, associations de mesure de la qualité de l'air, Cyprès, cabinets d'études, associations de défense de l'environnement, collectivités territoriales, commissaire enquêteur).

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Comprendre l'articulation des textes et leurs principales applications.
- S'intégrer au mieux dans le service environnement d'une usine ICPE pour aider aux différents contrôles sur sites et participer à la rédaction de documents (consignes, POI, dossier de déclaration ICPE...).
- Savoir déterminer le classement d'une ICPE à l'aide de la nomenclature (déclaration, enregistrement, autorisation).

Travail attendu :

- Préparation, hors cours, de TD(Travaux dirigés) en binôme avec présentation à la promotion et échanges(classements liés à la nomenclature, rédaction sommaire de dossiers de déclaration, « audit à blanc » sur certaines parties d'un ou plusieurs Arrêtes ministériels de prescriptions générales(AMPG), synthèses sur le contenu du Code de l'environnement, exercice sur la Taxe générales des activités polluantes(TGAP), synthèse sur des accidents récents(LUBRIZOL...), synthèse sur le dérèglement climatique...
- Participation active au cours par des « brain storming ».
- Echanges sur les synthèses établies pour les cours et sur les listes rédigées de questions réponses les concernant pour bien les assimiler.
- Discussion lors de la présentation de vidéos illustrant les cours.

Modalités de contrôle des connaissances : Test écrit d'1h30

Pré-requis :

- **Obligatoires** : connaissances acquises avant la licence dans le cadre HSE
- **Recommandés** : volonté d'acquérir des connaissances et de participer.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Code de l'environnement : livre V titre 1 et parties du livre I pour la partie législative.
- Code de l'environnement : livre V titre 1 et parties du livre I pour la partie réglementaire.
- Différentes vidéos sur une clef USB à la disposition des étudiants.

UCE 4 Toxicologie

CM : 14h TD : 3,50h TP : 3,50h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours de **Toxicologie industrielle** est de :

- Donner une base de connaissances scientifiques sur la toxicologie générale et comprendre l'évaluation d'un risque toxique présent dans l'entreprise
- Comprendre la mise en place d'un protocole dans une entreprise face à un toxique dont l'intoxication aiguë ou chronique engendre une maladie professionnelle.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Généralités sur les différents types d'exposition aérienne de l'homme (Air extérieur, Intérieur et ambiances professionnelles)
- Construction d'une démarche de prévention individuelle et collective dans un atelier de travail
- Principaux toxiques industriels : plan général d'étude pour chaque toxique :
 - Introduction
 - Composés – Physico-Chimie- Emplois
 - Toxicocinétique (Absorption, Distribution, métabolisme et élimination du Toxique)
 - Mécanisme d'action toxique
 - Etiologie des intoxications
 - Symptomatologie des intoxications
 - Traitement
 - Prévention

Toxiques étudiés : Plomb, Cadmium, Monoxyde de carbone, Benzène, Solvants chlorés.

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Comprendre la notion de risque toxique en fonction de la nature du composé manipulé dans l'entreprise
- Savoir identifier les postes de travail à risque
- Bien connaître le toxique pour mieux informer le personnel exposé
- Mettre en place des moyens de prévention individuelle et collective
- Savoir faire appliquer les protocoles mis en place

Travail attendu : synthèses des notions.

UCE 5 Métiers du recyclage

CM : 7h TD : 7h TP : 3,50h

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but du cours des métiers du recyclage est de :

- Présenter la diversité des métiers du recyclage
- Connaître les matières recyclables

Plan : Description synthétique des enseignements

- Cours théoriques sur le recyclage, son histoire, son actualité et une étude prospective sur l'avenir de ce métier.
- Reconnaissance et différenciation des différentes matière à recycler grâce à des cours et ateliers.

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Avoir les connaissances sur les différents métiers du recyclage et de ses filières.
- Pouvoir gérer un dossier déchets en entreprise

Travail attendu :

- Participation aux cours en termes d'échanges et expériences en entreprise

- Interactivité

Modalités de contrôles des connaissances : test et travaux en groupe.

Pré-requis :

- **Obligatoires** : parcours en entreprise via l'alternance et avoir un intérêt pour ce domaine.
- **Recommandés** : avoir envie d'améliorer l'état de la planète, et sensibilité à l'écologie en entreprise au moins.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Cours élaborés grâce à mon expérience personnelle et à la capitalisation des différents supports récupérés pendant mon parcours professionnel depuis 20 ans dans ce domaine.

UE 6 S'adapter aux spécificités des risques nucléaires	105h
---	-------------

UCE 1 Formation théorique	CM : 35h TP : 28h
----------------------------------	--------------------------

UCE 2 Formation pratique	CM : 35h TD : 7h
---------------------------------	-------------------------

Contenu :

Objectifs de l'enseignement

Le but du cours de radioprotection (formation PCR) est de :

- Connaître les fondements techniques et réglementaires nécessaires à l'exercice des missions du conseiller en radioprotection
- Connaître et d'être apte à expliquer et mettre en œuvre les principes de radioprotection
- Identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour le maîtriser.

Plan : Description synthétique des enseignements

- Module théorique (Radioactivité et rayonnement d'origine électrique
 - Interactions rayonnement-matière Effets biologiques des rayonnements Sources d'exposition pour l'Homme Détection des rayonnements Protection contre l'exposition externe Protection contre l'exposition interne Réglementation (Notions de réglementation générale en radioprotection et Réglementation en radioprotection relative à la protection des travailleurs) Examen du module théorique
 - Règlements applicables aux INB / Interface CRP et Pôle de compétence / Management de la qualité - Notions théoriques : cycle

du combustible, risque neutronique, sûreté nucléaire - Les événements signification de radioprotection)

- Module Pratique (Définir les contraintes de dose - Suivi dosimétrique - Radon - Manipulation des appareils de détection - Calcul activité volumique – Formation RP - Utilisation de sources non scellées - Contrôle non destructif par gammagraphie - Mesure et interprétation - Gestion des sources et transport - Découpe d'une virole – Sources).

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- De conseiller en radioprotection l'employeur
- De mettre en place la prévention des salariés
- D'assurer le suivi dosimétrique
- D'assurer l'interface avec les instances

Travail attendu :

- Ecoute et participation lors des enseignements théoriques
- Mise en œuvre des compétences lors TD et TP
- Travail collaboratif

Modalités de contrôle des connaissances :

- Evaluation pour la partie source scellée et source non scellée : note moyenne minimum 10/20 avec une note minimale de 08/10 par épreuve : évaluation théorique (QCM et questions ouvertes) + contrôle continue + évaluation pratique orale
- Evaluation pour la partie nucléaire : note moyenne minimum 10/20 avec une note minimale de 08/10 par épreuve : évaluation théorique (QCM et questions ouvertes) + évaluation pratique orale.

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Arrêté du 18/12/2019 formation PCR
- Missions du conseiller en radioprotection définies à l'article R. 4451-123 du code du travail et à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique

UE 7 Mener un projet professionnel

21h

AMS 1 Période en entreprise

UCE1 Mémoire

UCE2 Soutenance

AMS 2 Projet tuteuré, création d'une expérience vidéo immersive axée sur la sécurité en entreprise

Contenu :

Objectifs de l'enseignement : Le but de l'accompagnement autour du projet tuteuré est de :

- Finaliser un projet professionnel
- Construire Cv et lettre de motivation correspondant à se projet
- Préparer et simuler un entretien d'embauche en tête à tête
- Préparer une présentation sous forme de vidéo

Plan : Description synthétique des enseignements

- Les techniques de rédaction d'un CV
- Les techniques de rédaction d'une lettre de motivation
- Les techniques d'intervention à l'oral, le pitch
- La maîtrise de la visio conférence et de la présentation en vidéo

Compétences visées :

A l'issue du module l'étudiant doit être capable de :

- Se présenter sur le marché de l'emploi
- Se présenter à une autre formation

Travail attendu :

- Rédaction d'un CV, d'une Lettre de motivation, réalisation d'une vidéo d'1 minute
- Simulation d'entretien
- Rédaction du projet professionnel

Références bibliographiques et ressources numériques :

- Cours et présentation EGEE sur le sujet

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES 1.1

Préciser les méthodes et techniques d'animation (exposés, cas pratiques, mises en situation)

- Les enseignements sont présentés sous formes variées : Cours Magistraux (CM), Travaux dirigés (TD), et Travaux Pratiques (TP)
- Des Activités de Mise en Situation (AMS) viendront rythmer et consolider les savoirs.
- Enfin des soutenances et rendus écrits sont aussi prévus (rédaction de mémoire d'entreprise, etc.)

BIBLIOGRAPHIE ET MODALITÉS D'ACCÈS À UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL 4.19

Bibliographie choisie et communiquée par chaque intervenant au début de son module.
Accès sur les plates-formes CACTUS et sur l'ENT Avignon Université (identifiants envoyés au candidat après inscription).

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) 5.21

Indiquer les nom(s), prénom(s), compétences, qualifications, expérience, des intervenants

Les intervenants sont pour 30 % d'entre eux des enseignants-chercheurs, 30% sont des vacataires et environs 30% sont issus du milieu professionnel. Avec :

- **L'UFR Sciences Technologies et Santé Avignon Université**
 - Physique : 2 MCF (section 60), (UMR 1114 UAPV-INRA EMMAH) dont un assure aussi le pilotage de la formation
 - Chimie : 1 MCF (section 32), UMR 408 SQPOV
 - Hydrogéologie : 1 MCF, - UMR 1114 UAPV-INRA EMMAH
 - Accompagnement : 6 intervenants de l'association de bénévoles EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
- **La faculté de Pharmacie**
 - Toxicologie Industrielle : 1 PR (section 86), Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale (IMBE) & UMR CNRS IRD Avignon Université
- **L'équipe pédagogique est complétée par des représentants du monde socio-professionnel** dont le cœur de métier concerne les risques professionnels. Il est notamment fait appel à :
 - Des **intervenants du monde de l'entreprise** exerçant une activité professionnelle principale dans des sociétés, régionales pour la plupart, intervenant dans des secteurs d'activité intégrant la gestion des risques (CEA, ORANO, Airbus Helicopters, TEC Industries ...),
 - Des **intervenants ayant un domaine d'expertise particulier** en relation avec les objectifs professionnels de la licence (juristes, conseillers en hygiène et sécurité ou consultants issus notamment de GDF ou de l'actuelle DREAL...).

- Des **intervenants spécifiques comme le SDIS84 ou D&S** (branche formation de Kairos) par exemple pour la spécialité Risques Nucléaires (la formation PCR ne peut être délivrée que par organisme certifié).

Ces interventions couvrent le caractère pluridisciplinaire nécessaire à l'obtention des compétences dans le domaine des risques industriels.

Intervenants	
Nom	Enseignements dispensés

MODALITES DE SUIVI ET MODALITÉS D'ÉVALUATION 1.1

Indiquer comment vont être évalués l'acquisition et l'amélioration des compétences (contrôle continu, test, dossier, mise en situation,...)

De leur placement à la soutenance de leur mémoire, une personne Chargée d'Accompagnement et de Suivi des Alternants encadre la progression de chaque alternant. Cette personne relais veille au bon déroulement de l'année que ce soit sur le plan de la formation ou sur un plan plus personnel selon les besoins.

Le suivi de l'acquisition et de l'amélioration des compétences est réalisé essentiellement à travers le livret d'alternance : des espaces d'échanges entre l'alternant, son maître d'apprentissage et son tuteur pédagogique y sont prévus. Une réunion d'information et d'échanges, dite Journée des Maîtres d'Apprentissage, est organisée avant décembre : elle présente les grandes lignes de la formation et ses échéances et précise en particulier le rôle des deux tuteurs dans l'accompagnement de l'alternant ainsi que le fonctionnement attendu du livret d'alternance.

Si celui-ci permet une correspondance formelle entre les deux encadrants entre deux périodes d'alternance, il constitue également une trace des activités de l'alternant que ce soit à travers les missions qu'il réalise ou les difficultés qu'il rencontre au sein de l'entreprise, tout autant que lors des formations qu'il suit. Les tuteurs pédagogiques, membres de l'équipe pédagogique, veillent à la continuité de ce dialogue.

Dans ce livret sont également consignés les rapports des deux visites réalisées par le tuteur pédagogique sur les lieux de travail de l'alternant. Ces visites sont l'occasion de s'assurer notamment que l'alternant est bien intégré et inséré dans son service, que le suivi de ses missions est effectif et que celles-ci sont en adéquation avec les objectifs de la formation et satisfont aux échéances de la licence.

Le tuteur en entreprise est d'ailleurs sollicité par deux fois pour remplir une fiche d'évaluation de son alternant et ce, après auto-évaluation de celui-ci. La première, demandée à mi-parcours, permet d'évaluer les attitudes et aptitudes professionnelles (savoir-être, savoir-vivre-savoirs) de l'alternant et donnent lieu à un échange permettant de relever les points forts et de proposer des pistes d'amélioration le cas échéant. La seconde, réalisée en fin d'année,

permet de cibler le niveau de compétences professionnelles acquis lors de l'année d'alternance, compte tenu de la fiche RNCP du diplôme.

Les évaluations sont généralement proposées sur la base d'un travail surveillé en salle et/ou d'un projet à mener dont le rendu peut prendre de nombreuses formes (texte, article, dossier, mémoire, présentation orale, etc.). Parmi les modalités de contrôle des connaissances, présentées lors de la réunion de rentrée, se trouvent de nombreuses activités de mise en situation qui permettent également à l'alternant d'évaluer ses compétences dans les différents domaines transverses de la gestion des risques professionnels et technologiques, comme la communication ou le management de la démarche qualité.

MOYENS TECHNIQUES 2.6

Ex : salles, ordinateurs, matériel,...

- Déroulement des enseignements dans des amphithéâtres et des salles de TP (équipées de vidéoprojecteur), ainsi que dans des salles équipées de matériel informatique pour certains enseignements spécifiques.
- Des prêts d'ordinateurs et des possibilités d'aides financières pour les étudiants en situation de précarité sont proposés par Avignon Université.
- Accès à la plateforme pédagogique Moodle d'Avignon Université (mise à disposition de supports de cours, etc.)
- Accès à la BU en présentiel et à distance avec notamment un accès à une large gamme de ressources en ligne dédiées aussi bien à la pédagogie qu'à la recherche.
- Accès aux salles de TP et à du matériel technique divers (caméras 3D, etc)

DEBOUCHES DE LA FORMATION 1.3

Métiers visés, secteurs d'activité...

Les nouvelles obligations réglementaires favorisent la création d'emplois au niveau BAC+3 dans plusieurs secteurs industriels ainsi qu'au niveau des communes et des collectivités. Les professionnels issus de cette licence sont recrutés dans le domaine de la sécurité, la gestion et la prévention des risques naturels ou industriels, dans tous les types d'industries (grands groupes ou PME-PMI) ou de collectivités territoriales (aménagement du territoire, environnement, énergie...).

Les débouchés professionnels du domaine QHSSE concernent différents secteurs d'activité : qu'ils soient industriels autour de l'énergie (notamment nucléaire - centrales et entreprises connexes en amont et en aval), la chimie et la pharmacie, mais aussi le BTP et le transport ou encore l'agro-alimentaire et l'environnement (gestion, transport, traitement des déchets) mais aussi publics (collectivités territoriales, organismes de formation et de contrôle).

Les métiers les plus en rapport avec la formation se situent au niveau cadre moyen : assistant ingénieur, technicien supérieur. Les diplômés des promotions précédentes ont par exemple été recrutés, tant dans le domaine privé que public, en tant que :

- Animateur QHSE
- Coordinateur Sécurité nucléaire ou Sécurité/environnement
- Chargé de prévention des risques professionnels (santé/sécurité au travail)
- Adjoint au Responsable Qualité Sécurité Environnement
- Responsable de site pour le traitement des déchets
- Correspondant Auditeur sécurité/qualité
- Conseiller ou formateur dans un organisme de contrôle, de prévention

Le diplôme ouvre également l'accès aux concours de la fonction publique d'état ou territoriale (catégorie A et B) et notamment au concours d'officier Sapeur-Pompier professionnel, ARS, DREAL, ministères...

Une poursuite d'études en master peut également être envisagée bien que ce ne soit pas la finalité d'une licence professionnelle.

COÛT DE LA FORMATION 1.1

Préciser le tarif de la formation et les conditions tarifaires (ex: l'apprenti ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge par l'opco de l'entreprise ou par l'organisation de service public).

- Les tarifs des formations n'ayant pas encore été votés par le conseil d'administration d'Avignon Université, le tarif qui sera en vigueur pour la rentrée prochaine n'est pas encore connu.
- L'apprenti n'aura aucun frais de formation à sa charge. Les frais seront, soit : pris en charge par l'OPCO pour les entreprises du secteur privé, avec un reste à la charge de l'employeur, soit pris en charge en totalité par l'employeur lorsque la structure relève du secteur public.